



Communiqué de presse

## Poxel publie son chiffre d'affaires pour l'exercice 2025 et fait le point sur sa situation financière

- Les ventes brutes de TWYMEEG® au Japon ont continué leur accélération en croissance de +15,0% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 (octobre-décembre) par rapport au trimestre précédent et de +40% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.
- Poxel a réalisé un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, correspondant à 10 % de redevances sur les ventes nettes de TWYMEEG®.
- Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 0,9 million d'euros.

**LYON, France, le 16 février 2026** - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique au stade clinique développant des traitements innovants pour les maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, dont la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares, publie aujourd'hui son chiffre d'affaires annuel pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et fait le point sur sa situation financière.

### Chiffre d'affaires consolidé

Poxel a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5 millions d'euros<sup>1</sup> pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, contre 6,6 millions d'euros au cours de la période correspondante de 2024, qui intégrait un paiement d'étape de 500 millions de yens (3,1 millions d'euros) de Sumitomo, conséquence d'un franchissement de seuil contractuel sur les ventes de TWYMEEG®.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025 reflète intégralement les **873** millions de yens de redevances de Sumitomo Pharma, soit :

- 10% des ventes nettes de TWYMEEG® au Japon au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, le seuil de 5 milliards de yens de ventes nettes ayant été franchi au dernier trimestre 2024-2025 de l'exercice de Sumitomo qui correspond au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 de Poxel, et au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2025-2026 de Sumitomo qui correspond au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 de Poxel.
- 8% des ventes nettes de TWYMEEG® au Japon pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2025 de Poxel.

---

<sup>1</sup> Converti au taux de change du 31 décembre 2025



- Le seuil de 5 milliards de yens a néanmoins été atteint au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2025, ce qui se traduit par une application rétroactive du taux de 10% au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre. Poxel percevra donc un montant supplémentaire de 88 millions de yens au titre des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre.

Dans le cadre de l'accord de licence conclu avec Merck Serono, Poxel versera à Merck Serono une redevance fixe de 8% calculée sur les ventes nettes de l'Imeglimine, quel que soit le niveau des ventes. Conformément à l'accord de monétisation des redevances conclu avec OrbiMed, les redevances nettes positives seront affectées en grande partie au remboursement des obligations.

EUR (en milliers)	2025 T1 3 mois	2025 T2 3 mois	2025 T3 3 mois	2025 T4 3 mois	Exercice 2025 12 mois	Exercice 2024 12 mois
Taux de redevance	10%	8%	8%	10%		
Redevances TWYMEEG®	1 060	1 021	1 047	1 403	4 532	3 184
Ajustements rétroactifs des redevances	-	235	245	-	480	386
Paiement basé sur les ventes de TWYMEEG®	-	-	-		-	3 066
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 060</b>	<b>1 256</b>	<b>1 292</b>	<b>1 403</b>	<b>5 012</b>	<b>6 636</b>

### **TWYMEEG® (Imeglimine)**

- Pour le trimestre clos en décembre 2025, les ventes brutes de TWYMEEG® au Japon ont augmenté de 15% pour atteindre 2,9 milliards de yens (1,4 million d'euros<sup>1</sup>) en comparaison de ventes du trimestre précédent de 2,5 milliards de yens, comme communiqué par Sumitomo Pharma.
- Poxel poursuit la mise en œuvre de son plan de redressement et s'attend à recevoir en 2026 des redevances croissantes à deux chiffres sur les ventes de TWYMEEG®.



## Trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2025, le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés s'élevait à 0,9 millions d'euros), contre 0,6 millions d'euros au 30 septembre 2025.

EUR (en milliers)	Q4 2025	Q4 2024
Trésorerie	866	3 657
Équivalents de trésorerie	-	-
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>866</b>	<b>3 657</b>

## Événements post-clôture

### Validation du plan de continuation et fin de la procédure de redressement judiciaire

Le plan de continuation de Poxel a été validé par le Tribunal des activités économiques de Lyon le 22 janvier 2026. Cette décision clôt la période d'observation ouverte le 5 août 2025 et confirme la sortie de la procédure de redressement judiciaire de POXEL SA. Ceci permet à la société de déployer le plan de continuation présenté aux actionnaires dans plusieurs communications de novembre et décembre 2025, y compris les augmentations de capital validées par l'AG du 11 décembre 2025, qui feront l'objet de communiqués de presse spécifiques.



## À propos de Poxel SA

Poxel est une Société biopharmaceutique de stade clinique qui développe des traitements innovants pour des maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, notamment la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et des maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (*R*-pioglitazone stabilisé au deutérium) a atteint son objectif principal dans un essai de phase 2 simplifié (DESTINY-1). Dans le domaine des maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), premier de sa catégorie, est axé sur le traitement de l'adrénoleucodystrophie (ALD) et de la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), le premier produit de Poxel à cibler le dysfonctionnement mitochondrial, est maintenant commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel s'attend à recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Poxel a conclu un partenariat stratégique avec Sumitomo Pharma pour l'Imeglimine au Japon. Cotée sur Euronext Paris, Poxel a son siège à Lyon, en France, et des filiales à Boston, MA, et à Tokyo, au Japon.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.poxelpharma.com](http://www.poxelpharma.com)

Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis et (ii) à des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, toute déclaration précédée, suivie ou comprenant des mots tels que « objectif », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « peut avoir », « probable », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et termes de signification similaire, ou la forme négative de ces mots et termes. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques inhérents et à des incertitudes indépendantes de la volonté de l'entreprise qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les performances réels de l'entreprise diffèrent sensiblement des résultats ou des performances attendus, exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La suite des évènements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans ce document en raison d'un certain nombre de risques ou d'incertitudes décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de la Société disponible sur le site Internet de la Société et celui de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>). La Société n'approuve pas ou n'est pas responsable du contenu des liens hypertextes externes mentionnés dans le présent communiqué de presse.

## Contacts - Relations avec les investisseurs / Médias

NewCap  
Théo Martin / Paul Boivin  
[investors@poxelpharma.com](mailto:investors@poxelpharma.com)  
+33 1 44 71 94 94

## Glossaire

---

Dans un souci de clarté et de transparence, vous trouverez ci-dessous une liste de mots et/ou d'expressions qui sont utilisés dans ce communiqué ou dans les autres communications de Poxel :

- **L'exercice financier de Sumitomo Pharma** s'étend d'avril à mars. À titre d'exemple, l'année fiscale 2025 va du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2025.
- **Redevances TWYMEEG** : Conformément à l'accord avec Sumitomo Pharma, Poxel est éligible à des redevances sur les ventes de TWYMEEG (Imeglimine) au Japon
  - Sumitomo Pharma communique le montant des ventes brutes de TWYMEEG tandis que les redevances sur les ventes de TWYMEEG sont calculées sur les ventes nettes ;
  - Les ventes nettes représentent le montant des ventes brutes dont est déduit les remises potentielles, les allocations et les coûts tels que le fret prépayé, les frais de port, d'expédition, les droits de douane et les frais d'assurance ;
  - Poxel est éligible à des redevances croissantes comprises entre 8 et 18% sur les ventes nettes de TWYMEEG de Sumitomo Pharma.
- **Redevances nettes positives** : conformément à l'accord de licence avec Merck Serono, Poxel reversera à Merck un pourcentage fixe de 8% des ventes nettes de TWYMEEG, indépendamment du niveau des ventes. Les royalties sur les ventes nettes de TWYMEEG perçues par Poxel au-delà de ce seuil de 8% sont désignées comme des redevances nettes positives. Ainsi, les redevances nettes seront positives pour Poxel lorsque les ventes nettes de TWYMEEG dépasseront 5 milliards de yens au cours d'un exercice, et que le pourcentage de redevances atteindra 10% ou plus.
- **Poxel** désigne le Groupe Poxel, y compris ses filiales (Poxel Inc. et Poxel KK) ainsi que les 3 fiducies suretés constitués dans le cadre des opérations de monétisation des redevances et de restructuration de la dette annoncées le 30 septembre 2025.